

ASSEMBLEE DE CORSE

1 ERE SESSION EXTRAORDINAIRE DE 2024

REUNION DES 30 ET 31 MAI 2024

RAPPORT DE MONSIEUR
LE PRESIDENT DU CONSEIL EXECUTIF DE CORSE

**CUNVENZIONE QUATRU DI PARTENARIATU PÈ U
PRUGETTU DI SVILUPPU È D'ACCUNCIAMENTU DI U
LAVU DI CALACUCCIA**

**CONVENTION-CADRE DE PARTENARIAT POUR LE
PROJET DE DÉVELOPPEMENT ET D'AMÉNAGEMENT DU
LAC DE CALACUCCIA**

COMMISSION(S) COMPETENTE(S) : Commission du Développement Economique, du Numérique, de
l'Aménagement du Territoire et de l'Environnement

RAPPORT DU PRESIDENT DU CONSEIL EXECUTIF DE CORSE

La présente convention s'inscrit dans le cadre de la mise en œuvre du « Schema d'accunciamento, di sviluppu, è di prutezzione di a muntagna corsa 2017-2023 » (SADPM) adopté par l'Assemblée de Corse lors de sa séance du 24 février 2017.

Depuis 1969, le premier et le plus grand projet hydroélectrique du Cismonte a été réalisé au cœur de la vallée du Niolu, également dédié à l'irrigation agricole. Sa création a provoqué d'importants changements environnementaux dans la vallée et le bassin versant du Niolu, couvrant la majeure partie du territoire de la Communauté des communes « Pasquale Paoli ».

Cette convention permet d'entrer directement dans la logique d'un partenariat visant à promouvoir des projets de développement concrets et significatifs pour revitaliser les territoires de la montagne corse, qui comprennent les communes du Niolu, Castirla et plus largement le territoire de la Communauté des communes « Pasquale Paoli ».

En mars 2014 une étude a été réalisée sur le développement touristique, sportif, environnemental et culturel de l'eau du réservoir (Annexe 1). Le projet n'a néanmoins pas pu se concrétiser jusqu'à aujourd'hui faute de consensus d'ensemble entre les différents acteurs dont la Collectivité de Corse ne faisait alors pas partie. La situation a désormais évolué : l'implication forte de la Collectivité de Corse et de ses Offices et Agences, ainsi que le volontarisme partagé, notamment au niveau des communes du Niolu - parmi lesquelles celle de Calacuccia concernée au premier chef - ont permis d'aboutir à la présente Convention.

Cette convention de partenariat serait conclue entre EDF et la Collectivité de Corse avec le soutien de ses offices et agences.

En effet, les réflexions entre les acteurs du territoire, les élus et le groupe EDF ont révélé une dynamique d'intérêt à travailler ensemble, à formaliser et à renforcer des partenariats, en complément des actions ciblées par la convention, afin de promouvoir le développement durable des territoires de montagne.

Dans le cadre de ce partenariat, il est proposé d'utiliser comme base de réflexion les conclusions de l'étude réalisée en 2014, lesquelles restent structurellement valables.

Les spécifications de cette étude (portant sur le barrage hydroélectrique de Calacuccia et son bassin aval, et réalisée par MSC et Diathémis Territoires et Développement sous la maîtrise d'œuvre de l'Office du Tourisme de Corse) comprennent :

- L'élaboration d'un projet de développement des activités nautiques et de pleine nature sur et autour de la retenue d'eau de Calacuccia ainsi que sur le bassin versant intégrant la Scala di Santa Regina et l'ancien territoire de la Communauté des communes d'Aghja nova comprenant des recommandations sur le type d'activité à promouvoir, les partenariats à établir, mais aussi en termes de structures entrepreneuriales, et de mode de gestion promotionnelle et fonctionnelle de l'ensemble. Cela devra permettre la mise en valeur patrimoniale et touristique de cette région à fort potentiel mais jusqu'à présent sous-exploité, puisque ce projet va générer des retombées économiques et touristiques en constituant un axe fort du développement du territoire. En effet, celui-ci permettrait principalement, d'accroître la fréquentation touristique et d'allonger la durée des séjours. De plus, le projet permettrait d'impulser des efforts de structuration et de consolidation de l'offre touristique existante et plus particulièrement de l'offre d'hébergement et des activités connexes, dans un territoire accessible par un axe routier traversant (ralliant la Scala di Santa Regina à U Portu, en passant par le col de Verghju), qui est un passage très fréquenté des randonneurs et sportifs, notamment grâce au développement du GT 20, dont l'une des étapes relie Corti et le col de Verghju.

- La réalisation d'un schéma d'aménagement de la retenue d'eau de Calacuccia et du bassin versant (Scala di Santa Regina et territoire de l'ancienne communauté de communes d'Aghja Nova) intégrant les questions foncières et urbanistiques, de gestion du niveau d'eau et de réalisation des investissements nécessaires pour permettre une exploitation touristique, une réhabilitation environnementale, et une mise en valeur patrimoniale efficiente, complémentaire et durable. À ce titre, deux projets d'aménagement hydraulique, pouvant évoluer de l'un vers l'autre, sont déjà en cours d'étude et seront en mesure de permettre une réponse adaptée à cette volonté d'offrir une adaptation au changement climatique dans le domaine de l'eau dans le Niolu. Ces projets d'aménagement proposés sont tous deux vertueux car ils favorisent la mutualisation des moyens : un seul réseau pour plusieurs usages (agriculture, secours en eau potable, lutte contre les incendies, eau énergétique) concourant à l'autonomie hydraulique et énergétique d'un territoire donné.

Un projet initial nécessitant un accord avec EDF : l'aménagement hydraulique global en turbinage pompage depuis le barrage de Calacuccia

Cette solution apparaissant comme pertinente est d'utiliser le barrage EDF de Calacuccia comme approvisionnement principal, dans le cadre d'une convention à signer avec EDF. Étant donné que le lac de Calacuccia se situe en dessous des zones à desservir, l'utilisation de son eau impose d'y installer un pompage et implique des dépenses énergétiques. Pour les compenser et donner un caractère plus vertueux aux projets, il est proposé de turbiner une partie des eaux de l'Ercu en dehors de la période d'irrigation pour les restituer dans le Golu en pied de barrage, par le biais de l'épine dorsale du même réseau qui sert d'irrigation en pompage estival. Ce turbinage permet donc de compenser les dépenses énergétiques dues au pompage. Ce projet initial étant dépendant d'un accord avec EDF car basé sur un aménagement global en turbinage-pompage depuis le barrage de Calacuccia, il a été décidé de prévoir un aménagement moins ambitieux mais ne présentant pas cette contrainte.

Un projet réalisable indépendamment de l'accord d'EDF : l'aménagement hydraulique avec création d'une réserve de stockage

Cet autre projet a impliqué une nouvelle orientation basée sur une sectorisation des aménagements, réduisant ainsi le projet à un aspect quasi-exclusivement agricole.

Sa caractéristique principale est la création d'une réserve de stockage sur la commune de Lozzi permettant de desservir en gravitaire un réseau en aval, permettant également comme dans le projet initial du turbinage. Cette nouvelle orientation est pour autant, compatible avec l'orientation initiale, en cas d'accord avec EDF à posteriori, d'utiliser le barrage de Calacuccia comme réserve d'eau principale.

En tout état de cause, ces orientations font l'objet depuis le départ d'une consultation large visant à impliquer les élus et habitants du territoire, les agriculteurs, afin de s'assurer que l'aménagement réponde aux besoins et préoccupations des utilisateurs. Des études de faisabilité plus poussées sont en cours pour assurer la validation technique des différentes orientations ainsi que pour déterminer avec précisions les investissements à prévoir.

L'étude met en avant des plans d'actions prioritaires et une programmation pluriannuelle. Le Comité de Suivi visé à l'article 4 de la présente convention a pour mission de prioriser et d'affiner cette programmation d'un point de vue calendaire et financier.

Cette contractualisation est bien sûr reproductible pour les autres territoires concernés s'ils le souhaitent et sous réserve d'échanges avec les différents acteurs.

Le Comité de Massif Corse s'engage au travers de la Direction de l'attractivité, des dynamiques territoriales, de la politique de l'habitat et du logement de la Collectivité de Corse, et en collaboration étroite avec les agences et offices de la Collectivité de Corse, à mobiliser les moyens d'ingénierie et financiers prévus dans le cadre du Schéma d'Aménagement, de Développement et de Protection de la Montagne Corse dans la limite des crédits disponibles.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.